



*Grenelle interdépartemental sur la sécurisation  
électrique de l'Est PACA  
21 janvier 2011*

Les infrastructures de transport d'électricité qui desservent actuellement le département des Alpes-Maritimes et l'Est du Var sont insuffisantes et exposent ce territoire à deux types de risques :

- **Un risque de coupure accidentelle brutale de la ligne du sud**
- **Un risque d'insuffisance du réseau pour faire face à des pointes de consommation.**

Suite au Grenelle départemental de l'énergie de novembre 2008, puis à la réunion au Ministère le 01/12/2008 avec J.L. Borloo, les élus locaux et le Président de RTE, est ressortie la nécessité de sécuriser l'alimentation électrique de l'Est PACA autour de **trois grands axes d'actions**, repris dans le **Contrat d'objectifs**.

Si **l'amélioration de la sécurité du réseau électrique** relève de RTE, **le Conseil général des Alpes-Maritimes s'est engagé à établir un programme d'actions coordonnées**, réalisé en novembre 2010, et mobilisant l'ensemble des acteurs concernés sur la maîtrise de la demande en électricité et la production locale :

**→ Actions de maîtrise de la demande en électricité afin de réduire les consommations globales et les consommations de pointe (15 actions) :**

- Sensibiliser les citoyens via des actions de relai d'alerte et de communication.
- Fournir des moyens opérationnels aux collectivités et bailleurs pour engager des rénovations énergétiques d'envergure de leur patrimoine (cahiers des charges type).
- Améliorer l'efficacité énergétique des équipements (retrait des ampoules à incandescence).
- Identifier les gros consommateurs pour favoriser leur moindre consommation en période de pointe.

**→ Actions de soutien aux Énergies Renouvelables (6 actions):**

- Valoriser le Potentiel hydroélectrique du département.
- Développer le potentiel photovoltaïque des Alpes-Maritimes.
- Développer les centrales de cogénération biomasse.
- Développer la production thermique (chauffage) à partir d'énergies renouvelables.

**→ Actions de développement de la filière économique concernée (7 actions) :**

- Renforcer la filière par l'intervention de la CCI et de CAPENERGIES.
- Attirer des projets de démonstrateurs dans le cadre de l'OIN Eco-Vallée.

**Ce programme d'actions reste évolutif et est coordonné avec le Plan Climat Énergie Départemental des Alpes-Maritimes.**

**Plus spécifiquement, les opérations menées par le Conseil général des Alpes-Maritimes sont :**

**Pour la Maîtrise de la Demande en Electricité (MDE)**

- les **relais des alertes électriques** pour diminuer les pointes de consommation, via email et les panneaux routiers du Centre d'Information et de Gestion du Trafic. Lors de pics de consommation en période hivernale, le Conseil général éteint rapidement 2000 lampes sur environ 80 km de son réseau routier, soit **5 123 kW économisés** pour une nuit de 13 heures.
- le **déploiement sur 2011-2013 d'une campagne de communication grand public pour le changement des comportements**. Une déclinaison de messages à l'attention du grand public des

départements des Alpes-Maritimes et du Var aura pour objectif une diminution de la consommation annuelle d'électricité, et lors des pics de consommation. Le Conseil général des Alpes-Maritimes assurera la maîtrise d'ouvrage de cette campagne, financée et pilotée par l'Etat, la Région Paca, l'Ademe (dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région), le Conseil général des Alpes-Maritimes, le Conseil général du Var, et l'Europe.

**Budget envisagé** : 1,5 M€ sur 3 ans.

- Les **opérations dédiées MDE sur le patrimoine départemental** : programme de rénovation énergétique sur l'ensemble du patrimoine bâti du département, collèges et autres bâtiments (renforcement de l'isolation, application d'un guide HQE des AM pour les projets neufs et les réhabilitations lourdes, mise en place d'éclairages à détection automatique dans les circulations...) ; modernisation de l'éclairage public (réduction de la consommation électrique de l'éclairage des tunnels, expérimentation de candélabres solaires à LED au niveau des passages piétons, ...).

### **Pour la production**

- Depuis 2005, le Conseil général aide les particuliers et les communes pour toute installation d'un équipement ayant recours aux énergies renouvelables ou permettant des économies d'énergie.

#### **Aides accordées en 2011 pour les installations individuelles et collectives :**

##### **Installations individuelles**

Chauffe-eau solaire individuel en rénovation : 300 euros.

Photovoltaïque : 500 euros.

Chaudière à plaquettes bois : 800 euros.

##### **Installations collectives**

Eau chaude sanitaire solaire en rénovation et chaudière à plaquettes bois : 50 % du matériel TTC plafonné à 500 euros par logement.

#### **Bilan 2005-2010 des aides accordées dans le cadre du Plan Départemental Energie:**

##### **Aides aux installations individuelles :**

- 10.875 dossiers financés.

- 30,2 millions d'euros de subventions du Conseil général.

##### **Aides installations collectives :**

- Eau chaude sanitaire solaire : **17 copropriétés soit 1185 logements pour 372 000 euros**

##### **Aides aux communes :**

Equipements pour énergie renouvelable et dédiés à la maîtrise de l'énergie :

**40 dossiers pour 1 463 823 euros.**

**==> A ce jour, grâce aux installations subventionnées par le Conseil général, 53 000 000 kWh cumulés actualisés ont été économisés soit la consommation électrique, hors chauffage, d'une ville de 20 000 habitants.**

- Le projet du Conseil général d'une **ferme solaire photovoltaïque à St Auban** d'environ 24ha ainsi que les appels d'offre lancés pour **l'équipement de 9 collèges du département en capteurs photovoltaïques.**

**Le Conseil général des Alpes-Maritimes s'associera également aux :**

- opérations de rénovation des logements sociaux,

- et au renforcement de la filière bois au travers du PER Bois Energie.